

DÉCLARATION DES PERFORMANCES

N° 01.02.0713

1. Code d'identification unique du Produit type :
RESIDIA
2. Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11 § 4 du Règlement (UE) N° 305/2011 :
Voir étiquette Marquage CE
3. Usage ou Usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :
Isolation Thermique du Bâtiment (ThIB)
4. Nom, raison sociale et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11 § 5 du Règlement (UE) N° 305/2011 : REHAU – Place Cissey – 57343 Morhange Cedex
5. Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12 § 2 du Règlement (UE) N° 305/2011 : **Non applicable**
6. Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V du Règlement (UE) N° 305/2011 : **Système 3**
7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée : **Le CSTB (Organisme Notifié n° 0679) a réalisé la détermination du produit type sur la base d'essais de type, selon le système 3. Il a délivré les rapports d'essais correspondants.**
8. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée : **Sans Objet**
9. Performances déclarées :
 - selon tableau ci-après
 - lorsque, conformément à l'article 37 ou 38, la documentation technique spécifique a été utilisée, les exigences remplies par le produit : **Non applicable**
10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.
La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié ci-dessus.


.....
Alain Thuet
Directeur de Division Equipement Technique du Bâtiment

Morhange, le 15/06/2013

9. Performances déclarées :

Caractéristiques essentielles selon EN 13163 :2012 - Usage prévu : Isolation thermique des bâtiments		
Designation commerciale	RESIDIA	
	Reaction au feu	
Reaction au feu	Euroclasses	
Perméabilité à l'eau	Absorption d'eau	NPD (*)
	Emissions de substances dangereuses à l'intérieur des bâtiments	Conforme
Indice de réaction directe au bruit dynamique	Emissions de substances dangereuses : Décret 2011-321 du 23 mars 2011	A+
	Emissions de substances dangereuses : Arrêté du 30 avril 2009 modifié	
Indice de transmission aux bruits d'impact (pour les sols)	Raideur dynamique	NPD (*)
	Epaisseur, d _l	NPD (*)
	Compressibilité	NPD (*)
Résistance thermique	Résistance thermique	0,75 1,25 1,70 2,10 2,40 3,00 m².K/W
	Conductivité thermique	0,033 W/ (m.K)
	Epaisseur	24 40 55 68 78 100 mm
	Contrainte en compression à 10% de déformation	NPD (*)
Résistance à la compression	Déformation sous charge en compression et conditions de température spécifiées	NPD (*)
	Résistance à la flexion / flexion	Résistance à la flexion NPD (*)
Résistance à la traction / flexion	Résistance à la traction aux faces	Résistance à la traction NPD (*)
	Durabilité de la réaction au feu contre la chaleur, le vieillissement climatique, le vieillissement / la dégradation	(1)
Durabilité de la résistance thermique contre la chaleur, le vieillissement climatique, le vieillissement / la dégradation	Résistance thermique	(2)
	Conductivité thermique	
	Caractéristiques de durabilité	NPD (*)
Durabilité de la résistance à la compression contre le vieillissement / la dégradation	Fluage en compression	NPD (*)
	Résistance aux effets du gel / dégel	NPD (*)
	Réduction de l'épaisseur à long terme	NPD (*)

(*) NPD : pas de performance déclarée

(1) Selon EN 13163 : les performances en réaction au feu des produits EPS ne varient pas avec le temps.

(2) Selon EN 13163 : la conductivité des produits EPS ne varie pas avec le temps.